

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES (CCTP)

Pouvoir adjudicateur :

Centre Hospitalier de Troyes (CHT)
101 avenue Anatole France
CS 20718
10 003 Troyes cedex

Objet du marché :

Fourniture de médicaments pour l'année 2017

Procédure : MAPA 1/2017

Marché à procédure adaptée,
en application de l'article 27 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016

Ce CCTP comprend 4 pages numérotées de 1 à 4

Sommaire

Article 1 – Objet du marché.....	3
Article 2 – Allotissement.....	3
Article 3 – Conformité avec les dispositions réglementaires et agrément des entreprises ou spécifications techniques.....	3
Article 3.1 – Conditions générales	
Article 3.2 – Conditions particulières	
Article 3.3 - Garantie	
Article 4 – Renseignements complémentaires.....	4

Article 1 – Objet

Le présent marché a pour objet la fourniture de médicaments nécessaire au Centre Hospitalier de TROYES, pour la période du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017.

Article 2 – Allotissement

Ce présent marché est décomposé en 79 lots (voir catalogue des besoins).

Le candidat pourra présenter une offre pour un seul ou plusieurs lots.

Article 3 – Conformité avec les dispositions réglementaires et agrément des entreprises ou spécifications techniques

3.1- Conditions générales :

- ✚ Les médicaments sont définis par référence au Code de la Santé Publique, à la réglementation de la Pharmacopée française et européenne, aux normes françaises, ainsi qu'aux spécifications techniques établies par les G.P.E.M. Ils doivent comporter un étiquetage complet et des modes d'emploi en langue française (loi n° 94.655 du 04 août 1994)
- ✚ La durée de validité des produits livrés doit être égale ou supérieure aux 2/3 de la validité totale pour les produits à péremption inférieure à un an, et d'au moins un an pour les autres

Dans tous les cas, la fourniture est caractérisée par référence aux échantillons remis lors des dépôts préalables, et les résultats des divers examens sont appréciés par comparaison avec ces échantillons, sauf dans le cas où un changement de présentation est demandé par le service pharmaceutique de l'Etablissement hospitalier.

3.2 – Conditions particulières :

Le candidat doit préciser avec son offre les modes de conditionnement et d'emballage pour les produits proposés, ainsi que le nombre d'unités auxquels ils correspondent.

Les produits du domaine pharmaceutique faisant l'objet du présent marché :

- ✚ Doivent, de préférence, être présentés en conditionnement unitaire, comportant sur chacun, de manière très lisible, les mentions légales, en particulier :
 - Le nom du laboratoire
 - Le nom de la spécialité
 - La dénomination commune
 - Le dosage
 - La date de péremption
 - Le numéro de lot
 - L'étiquetage réglementaire
 - Doivent être accompagnés de toute information scientifique permettant d'évaluer la qualité technique du produit

Pour les livraisons palettisées, les palettes devront être aux normes européennes prévues et leur hauteur (socle compris), ne devra pas dépasser 1.60m.

Heures d'ouverture d'ouverture de la réception : 8h30 12h00 – 14h00 16h00, du lundi au vendredi.

3.3 – Garantie :

La fourniture est garantie contre tout vice de fabrication, ou de défaut de matière, à compter du jour de l'admission pendant le délai d'utilisation indiqué dans l'emballage d'origine.

Article 4 – Renseignements complémentaires

Le candidat pourra obtenir tout renseignement :

- **d'ordre administratif** auprès de :

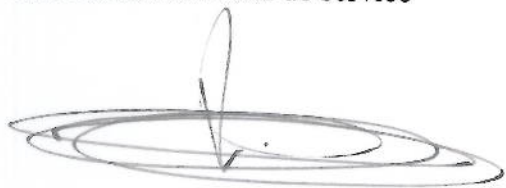
Mme Laurence MICHAUT
Adjoint des cadres Pharmacie Centre Hospitalier de Troyes
☎ 03 25 49 49 17
e-mail : laurence.michaut@ch-troyes.fr

- **d'ordre technique ou organisationnel :**

Mr Vincent LAUBY
Pharmacien-Chef Centre Hospitalier de Troyes
☎ 03 25 49 49 17
e-mail : vincent.lauby@ch-troyes.fr

Troyes, le 12 septembre 2016

Le Pharmacien Chef de service



Vincent LAUBY

Pour le Directeur Général du CH de Troyes,
Le Directeur des Achats des H.C.S.



Pauline FLORI